

Date de dépôt: 27 juin 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier sur les éventuels cadeaux fiscaux offerts aux employé-e-s du WEF

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 juin 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Selon des accords internationaux, les collaboratrices et collaborateurs des organisations internationales bénéficient d'une exonération d'impôts.

A première vue, les employé-e-s du World Economic Forum (WEF) seraient assimilé-e-s à tort aux statuts des fonctionnaires internationaux et bénéficieraient abusivement de ce cadeau fiscal.

Or, le WEF n'est en aucun cas assimilable à une organisation gouvernementale internationale.

Le Conseil d'Etat confirme-t-il ceci et, si oui, va-t-il corriger la situation pour traiter équitablement les contribuables du canton ?

Je remercie par avance le gouvernement de sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Si jusqu'au 31 juillet 2005, les employés étrangers du World Economic Forum (WEF) bénéficiaient de la déduction de 10% accordée aux employés étrangers d'entités membres de la Fédération des institutions internationales semi-officielles et privées établies à Genève (FIIG), ceci n'est plus le cas aujourd'hui.

Le Conseil d'Etat confirme, en conséquence, que les employés du WEF ne bénéficient d'aucun avantage fiscal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer